

## PROJETS PBF – BURUNDI

### Projet PBF/BDI/C-4

#### « Appui aux consultations nationales sur la mise en place des Mécanismes de la Justice de Transition au Burundi »

Le projet **Justice de transition** est l'un des 18 projets PBF mis en œuvre au Burundi dans le cadre de la Commission de Consolidation de la Paix. Les Agences du Système des Nations Unies pour l'exécution de ce projet sont le PNUD et l'OHCDH. La Présidence de la République était l'entité nationale de tutelle. Le budget approuvé par le Fonds de Consolidation de la Paix s'élevait à 1, 439, 000 \$US.

Les activités du projet ont débuté en juin 2008 et couvraient les 17 provinces du Burundi. Le projet a clôturé officiellement le 31 mars 2010.

#### Objectifs principaux:

- Créer un environnement favorable à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation.
- Consulter la population burundaise dans son ensemble et à tous les échelons territoriaux pour recueillir ses vues sur les modalités de la mise en place des mécanismes de la justice de transition.
- S'assurer que les vues de la population burundaise sur les modalités de mise en place de ces mécanismes sont consignées dans un rapport largement diffusé.

#### Pourquoi le choix d'un tel projet?

Depuis son indépendance, le Burundi a connu des violences cycliques. Le propre de ces **crimes est qu'ils sont restés impunis**, engendrant des frustrations et humiliations pour les victimes. En conséquence, le cycle de violence s'est transmis de génération en génération. Il est important de régler le contentieux de sang entre diverses composantes de la population burundaise en consultant préalablement la population pour la responsabiliser.

**La justice de transition, dans les sociétés sortant des conflits, est une condition sine qua non à la consolidation des acquis de la paix.**

Les politiques de réconciliation et de lutte contre l'impunité ne seront **effectives, viables et légitimes que si elles sont élaborées en consultation avec les populations auxquelles elles sont destinées**. Il est ainsi important de comprendre comment les populations perçoivent la vérité et la justice, comment elles envisagent de faire face à leur passé douloureux et comment elles formulent des propositions pour une paix sociale durable.



*L'accueil et l'enregistrement des participants aux consultations nationales à Ngozi (4-5 novembre 2009)*

#### Contexte du projet :

L'Accords d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi du 28 août 2000 prévoyait, entre autres, la mise en place d'une **Commission d'Enquête Judiciaire Internationale sur le génocide, les crimes et autres crimes contre l'humanité**.

Suite à une demande du Président de la République au Secrétaire général des Nations Unies, au travail d'une mission d'évaluation des Nations Unies et à des négociations avec le Gouvernement burundais, il a été convenu d'organiser des consultations nationales pour recueillir les vues de la population sur la mise en place d'un double mécanisme judiciaire et non judiciaire.





*Les membres du Comité de Pilotage Tripartite lors d'une séance d'ouverture des consultations. Il se compose de représentants du Gouvernement, de la Société Civile et des Nations Unies ayant comme responsabilité de diriger les consultations nationales.*

### Réalisations principales:

- **Renforcement des capacités** du Comité de Pilotage Tripartite, de l'unité de gestion, des Assistants de terrain, des Points focaux provinciaux et des media pour les consultations ;
- **Campagne médiatique de sensibilisation/information** sur les consultations nationales et la justice de transition (**70 émissions radiodiffusées et télédiffusées**) ;
- Organisation de pré-consultations dans 4 communes ;
- **Organisation de consultations nationales inclusives et représentatives** avec **2354 participants dans 48 lieux de consultations**: rencontres communautaires (1944 personnes consultées), consultations des groupes focaux (1163 personnes consultées), entretiens individuels (684 personnes consultées) ;
- **Organisation de consultations de la diaspora**, sous forme d'entretiens individuels à Dar-Es-Salaam et à Bruxelles, à l'intention de 74 personnes sur 145 invitées, représentant les Burundais vivant en Afrique et en Europe.
- **Elaboration et diffusion d'un rapport final** exprimant les vues de la population burundaise sur les modalités de mise en place des mécanismes de la justice de transition ainsi que les recommandations du Comité de Pilotage Tripartite.

### Impact/changements apportés:

- Création d'un **environnement favorable** à l'appropriation des mécanismes de la justice de transition et à la participation des populations au processus de réconciliation.
- **Meilleure compréhension** de la justice de transition par la population burundaise et forte **implication** de cette dernière dans le processus de paix, avec un taux de participation (52,82%) par rapport à celui de l'intérieur du pays (81.27% en moyenne). Le taux de participation des femmes fut de 38.1% à Dar es Salam et de 29.7% à Bruxelles.
- Progrès vers la mise en place des mécanismes de justice de transition au Burundi.



*Les focus groupes : Veuves, à gauche, et Démobilisés, à droite.*